



N/Réf. : FD/MG/VG/022

Besançon, le 13 mai 2025

**Objet : Soutien à la proposition de loi
visant à lever les contraintes
à l'exercice du métier d'agriculteur**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Depuis les mobilisations historiques de 2024, le monde agricole attend des réponses concrètes, à la hauteur des engagements pris par le Gouvernement pour sortir de la crise.

Des avancées importantes ont été obtenues, notamment avec l'adoption de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations, qui a posé un cadre clair et reconnu l'agriculture comme un secteur d'intérêt général majeur.

La proposition de loi visant à lever les contraintes pesant sur l'exercice du métier d'agriculteur, adoptée au Sénat, s'inscrit dans cette continuité. Elle constitue la traduction opérationnelle attendue de cette ambition, en apportant aux agriculteurs des moyens concrets à l'échelle de leurs exploitations.

C'est dans cet esprit constructif que nous vous écrivons aujourd'hui. Il ne s'agit ni de confrontation, ni de polémique : nous souhaitons simplement vous inviter à prendre en compte nos réalités de terrain et à soutenir un texte porteur d'améliorations réelles pour nos conditions d'exercice.

Cette proposition de loi ne vise pas à contourner les règles environnementales, ni à affaiblir les exigences de durabilité. Elle ambitionne de rendre les normes plus compréhensibles, applicables et cohérentes avec la réalité des exploitations agricoles.

Par des mesures concrètes et ciblées — simplification des démarches administratives, sécurisation de l'accès à l'eau, amélioration du conseil, allègement des procédures d'autorisation des projets agricoles ou encore apaisement des relations avec les services de contrôle — ce texte apporte des réponses attendues par les agriculteurs, leur permettant d'exercer leur métier avec davantage de clarté, de sérénité et de perspectives.

Les modifications apportées par la Commission du développement durable ont profondément remanié le texte, au point de faire craindre, pour notre profession, un reniement des engagements initiaux.

Le maintien de certaines dispositions clés — comme la suppression du conseil stratégique phytosanitaire obligatoire, la simplification des procédures ICPE ou encore la reconnaissance du rôle des préfets dans la coordination des contrôles — enverrait un signal fort au monde agricole, dans un esprit de confiance et de responsabilité partagée.

Vous avez aujourd'hui la possibilité de faire de cette proposition de loi un véritable levier de simplification, d'apaisement et de soutien à la production.

Nous avons pleinement conscience du rôle essentiel que vous jouez à ce moment charnière. C'est pourquoi nous comptons sur votre vigilance, votre écoute et votre engagement à faire valoir les réalités du terrain dans les débats à venir.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et restons à votre disposition pour tout échange sur le sujet.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Florent DORNIER

Président de la FDSEA du Doubs

Mélanie GRUET

Présidente des Jeunes Agriculteurs